

Règlement du trophée Bernard Huguet

Art 1: Sont enregistrés pour cette compétition les écarts sur les vaches notées 7 points ou plus de :

- 4 points et plus pour les écarts extérieur
- 5,5 points et plus les écarts intérieurs

Les écarts sur les vaches sans corde ne sont pas pris en compte.

Art 2: Chaque torero devra remplir 3 critères:

- avoir effectué un minimum de 20 écarts bonifiés au cours de la saison,
- avoir effectué un minimum de 3 écarts retenus pour cette compétition sur 3 vaches différentes.
- avoir effectué un minimum de 3 écarts retenus pour cette compétition en concours sur des vaches notées 7 points ou plus

Art 3: Critères de classements:

1er critère de classement: le nombre d'écarts bonifiés effectué lors des courses de challenge et des concours du territoire Landes-Béarn.

2ème critère de classement: la meilleure moyenne.

- Les 5 premiers au classement seront récompensés
- tout cas non prévu dans cette compétition sera examiné et réglé par le Comité Régional Landes Béarn